

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

66^e séance

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du jeudi 15 novembre 2001



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LEQUILLER

1. **Loi de finances pour 2002** (deuxième partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7925).

DÉFENSE (*suite*) (p. 7925)

Réponses de M. Alain Richard, ministre de la défense, aux **questions** de : MM. Loïc Bouvard, Gérard Charasse, Robert Gaïa, Jean-Claude Viollet, Jean-Noël Kerdraon, Jean Auclair, Charles Cova, André Vauchez, Roland Garrigues, Jean-Yves Le Drian.

Article 31. – Adoption (p. 7933)

Article 32 (p. 7933)

Titre V (p. 7933)

Amendement n° 170 de M. Galy-Dejean : MM. René Galy-Dejean, le ministre, Jean-Michel Boucheron, rapporteur spécial de la commission des finances ; Michel Voisin. – Rejet.

Adoption du titre V.

Titre VI (p. 7934)

Amendement n° 169 de M. Galy-Dejean : MM. René Galy-Dejean, le rapporteur spécial, Paul Quilès, président de la commission de la défense nationale ; le ministre. – Rejet.

Adoption du titre VI.

Adoption de l'article 32.

Après l'article 64 (p. 7935)

Amendement n° 171 corrigé de M. Galy-Dejean : MM. René Galy-Dejean, le président de la commission de la défense nationale, le rapporteur spécial, Michel Voisin, Guy-Michel Chauveau, le ministre. – Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. **Loi de financement de la sécurité sociale pour 2002.** – Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 7937).
3. **Dépôt de rapports** (p. 7937).
4. **Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat** (p. 7937).
5. **Ordre du jour des prochaines séances** (p. 7937).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE LEQUILLER,
vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à vingt et une heures quinze.*)

1

LOI DE FINANCES POUR 2002

DEUXIÈME PARTIE

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002 (n^{os} 3262, 3320).

DÉFENSE (*suite*)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la défense, en abordant les questions. La parole est à M. Loïc Bouvard, pour le groupe UDF.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le ministre de la défense, la procédure d'examen budgétaire ne me permet pas, hélas ! de présenter mon rapport sur les crédits des comptes spéciaux du Trésor en votre présence. Je saisis cependant l'occasion pour vous interroger sur un sujet qui préoccupe mes collègues de la commission de la défense comme moi-même : l'avenir de la DCN.

Je sais que vous soutenez le projet de transformation de la DCN en société, que vous avez évoqué tout à l'heure de façon très précise. Ce changement est absolument indispensable pour éviter qu'elle ne soit marginalisée à l'occasion des restructurations européennes qui sont en cours.

Des précautions juridiques ont-elles été prises pour éviter que les différents aspects de la réforme ne soient assimilés à des cavaliers budgétaires, aux termes de la jurisprudence du Conseil constitutionnel ? En effet, c'est la loi rectificative qui permettra cette réforme.

Pouvez-vous nous préciser par ailleurs comment l'Etat entend favoriser la transition statutaire de la DCN ? Quelles garanties le Gouvernement est-il en mesure de donner à la future société afin qu'elle ne soit pas pénalisée, à court terme, par son manque prévisible de compétitivité ?

Il me semble que le capital de la DCN devra être rapidement ouvert, pour qu'elle puisse nouer des alliances européennes. Qu'en pensez-vous ? Sans doute cela prendra-t-il un peu de temps... mais on en a déjà perdu beaucoup ! Il faut lever toutes les incertitudes sur l'avenir d'une industrie dont la compétence technologique est reconnue par tous.

Je vous remercie, monsieur le ministre, d'éclairer la représentation nationale sur les points que je viens d'évoquer - malheureusement trop succinctement.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Alain Richard, ministre de la défense. M. Bouvard a traité brillamment et très judicieusement de plusieurs points essentiels.

Nous nous sommes naturellement penchés sur l'aspect juridique de la question. Il y a vraiment matière à inscrire cette réforme dans des dispositions financières, puisqu'il faut fixer les conditions de prise en charge des rémunérations des personnels - qui resteront employés par l'Etat, mais dont la mise à disposition devra être compensée par la société nationale -, la dispense de droits pour les transferts d'actifs et le contrat d'entreprise qui doit régir les relations financières entre la société nationale et l'Etat pendant la période de transition.

S'agissant de la transition financière, la société DCN ayant des comptes de comptabilité privée aurait sans doute aujourd'hui une gestion légèrement déficitaire. Une partie des dispositions du contrat d'entreprise visera à prendre en compte, de façon dégressive, ce déséquilibre financier pour atteindre l'équilibre au cours de la période de transition, que nous évaluons à cinq ans - et sans doute avant même la fin de cette période.

L'ouverture de capital n'est pas envisagée. Le choix du Gouvernement est d'inscrire dans la loi que le capital de cette société sera détenu par l'Etat à 100 %. C'est le cas de la SNPE qui est devenue, en trente ans, une entreprise rentable nouant des partenariats et développant des produits nouveaux. C'est le cas de la SNECMA. Une société nationale peut donc faire beaucoup de chemin et avoir de très bons résultats industriels et technologiques en ayant l'Etat comme actionnaire.

Tout en étant société d'Etat, cette entreprise pourra nouer des partenariats l'engageant assez loin, comme on l'a déjà fait avec Thales. De la même manière, un partenariat fructueux s'est développé avec la société espagnole Izar. Il y aura donc des partenariats, mais dans le respect d'un principe de société nationale.

M. le président. Nous en venons au groupe Radical, Citoyen et Vert.

La parole est à M. Gérard Charasse.

M. Gérard Charasse. Monsieur le ministre, je voudrais tout d'abord vous indiquer, ainsi qu'à l'Assemblée, que les députés radicaux de gauche voteront votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre de la défense. C'est un raz-de-marée ! (*Sourires.*)

M. Gérard Charasse. Tout à fait !

Monsieur le ministre, les récents événements intervenus aux Etats-Unis et l'engagement de la France sur un théâtre d'opérations éloigné démontrent, s'il le fallait encore, la nécessité de construire l'Europe de la défense et de la sécurité et l'importance de disposer, pour notre pays, d'une force armée et des moyens de répondre à ses besoins, notamment de munitions.

Lors d'une réunion de la commission de la défense et des forces armées, vous avez annoncé, monsieur le ministre, que le groupement des industries de l'armement terrestre bénéficierait en 2002 d'une dotation en capital de 594 millions d'euros.

Sans revenir sur l'historique de cette nouvelle recapitalisation qui intervient dans un contexte tendu pour le groupe, je souhaiterais savoir si elle s'accompagnera de recommandations nouvelles en matière de gestion, recommandations que l'Etat actionnaire est fondé à délivrer.

Je souhaiterais aussi que vous nous indiquiez les orientations qui seront prises en matière de production de munitions et l'attitude qui pourrait être adoptée à l'égard des filiales telles que Manurhin qui présente, elle, un résultat en équilibre.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Cette recapitalisation est en effet prévue, très vraisemblablement dans les dernières semaines de cette année, et pour le chiffre que vous avez mentionné. Le Gouvernement s'engage naturellement à la financer.

Le chiffre d'affaires attendu pour 2002, pour l'ensemble des activités de GIAT Industries, devrait être supérieur à 5,5 milliards de francs, plus de 850 millions d'euros, et en nette croissance, de l'ordre de 10 à 15 %, par rapport au chiffre d'affaires attendu en 2001.

Il sera sans doute réparti dans une proportion voisine de 50 % pour les blindés, 25 % pour les munitions et 25 % pour l'artillerie.

La lettre de mission que je vais adresser au nouveau président, Luc Vigneron, traduira notre intention de poursuivre et d'achever le plan stratégique économique et social. Il conviendra d'engager un nouvel effort de diversification par la recherche d'activités financièrement équilibrées avec les partenaires industriels des secteurs concernés, et de poursuivre l'effort à l'exportation, le groupe conservant sa maîtrise des outils industriels et sa maîtrise technologique.

Le niveau d'activité de Manurhin a approché les 100 millions de francs en 2001 – soit une forte augmentation, presque un doublement, par rapport à 2000. Nous voyons se consolider plusieurs commandes pluri-annuelles, ce qui stabilisera le plan de charges de cet établissement au sein du GIAT.

M. le président. Nous en venons au groupe socialiste.

La parole est à M. Robert Gaïa.

M. Robert Gaïa. Monsieur le ministre, aujourd'hui nos forces armées sont organisées autour de la protection, essentiellement dans des actions de maintien de la paix sous toutes ses formes.

Dans le cadre des opérations extérieures, j'ai pu constater l'excellent travail du commandement des opérations spéciales – COS – dans ses expertises initiales de théâtre.

De plus, l'exploitation transversale du renseignement émanant de nos différents services s'améliore depuis deux ou trois ans.

Désormais, j'ai essayé de le démontrer dans un rapport parlementaire, les actions civilo-militaires sont un élément essentiel de la gestion des situations de crise.

Cette approche civilo-militaire se doit d'irriguer la réflexion et nos sources d'analyses se doivent d'être duales. Or je trouve, monsieur le ministre, que par rapport à nos partenaires, nous ne sollicitons pas assez la composante pour l'analyse et la prévision.

En France, de nombreux laboratoires ou instituts de recherche du milieu universitaire et un certain nombre d'ONG sérieuses produisent des travaux très intéressants, mais souvent sans liens institutionnels suffisants et sans gestion alternative partenariale et complémentaire de leurs conclusions.

Les crédits qui leur sont attribués ou les commandes qui leur sont faites me paraissent insuffisants ou mal orientés.

De nos jours, et les événements du 11 septembre sont là pour le démontrer, on ne peut aborder la réflexion sans utiliser la méthode contradictoire. Ces lieux de confrontation d'idées contribuent à la pertinence des analyses et

participent, en dehors des cercles convenus, à un échange constructif entre les différents acteurs chargés d'élaborer des stratégies de défense et de gestion de crise ; ils sont très utilisés et appréciés par les parlementaires sur tous les bancs de cette assemblée.

Monsieur le ministre, la professionnalisation de nos armées, la gestion civilo-militaire des crises, la nécessité de renforcer les liens avec la société civile, devraient nous inciter à des efforts supplémentaires.

Une armée est professionnelle et réactive aux menaces parce qu'elle s'appuie sur des structures et des personnels consacrés à l'analyse et à la prospective. Aujourd'hui, en temps de crise, la gestion de situations particulièrement sensibles et complexes recommande aussi la participation d'acteurs civils.

Je souhaiterais connaître l'état de vos réflexions sur ce sujet, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, je n'ai pas encore eu l'occasion de faire référence ici aux nombreux enseignements particulièrement utiles que comporte votre récent rapport sur l'action civilo-militaire. Il a dégagé des orientations pour l'avenir dont le Gouvernement a l'intention de s'inspirer. En effet, le point d'étape qui a été fait dans ce rapport est parfaitement représentatif et les nombreux échanges que vous avez eus avec tous les partenaires de ce débat vous ont permis de bien préparer l'avenir.

En ce qui concerne la prospective stratégique, il est nécessaire de mobiliser de nombreux partenaires extérieurs, qu'il s'agisse des instituts de recherche ou des organisations non gouvernementales qui, pour leur propre éclairage stratégique, ont besoin de mener des études. Je ne veux pas non plus négliger le secteur universitaire car c'est là que se trouvent en quelque sorte les futurs secteurs d'innovation et de recherche. Nous souhaitons élargir la gamme de ceux qui sont appelés à contribuer à cette réflexion. Les méthodes d'appel à contribution qui sont menées maintenant par la délégation aux affaires stratégiques dans l'attribution des études stratégiques nous permettent d'aller vers cette diversification.

Pour renforcer cet état d'esprit de pluralisme et de partenariat, nous poursuivons, à partir du site de l'École militaire, un projet de campus de défense auquel nous souhaitons associer le plus grand nombre d'acteurs divers, afin que puisse se développer de manière plus constituée une communauté française de l'analyse et de la réflexion stratégique. Cela a été une des grandes richesses de notre pays. Il y a des ressources latentes, et c'est évidemment l'intérêt du pays que d'encourager la participation à ce débat de partenaires plus nombreux. C'est dans ce sens-là que nous comptons agir au cours des prochaines années.

M. le président. La parole est M. Jean-Claude Viollet.

M. Jean-Claude Viollet. Monsieur le ministre, le 6 juillet 2001, le Gouvernement a annoncé son intention de transformer le service à compétence nationale DCN en entreprise nationale détenue par l'Etat. Vous avez déjà eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises ici même – comme cet après-midi, et à l'instant encore – les engagements pris par l'Etat en vue d'accompagner cette évolution importante et ambitieuse de DCN.

Aussi, dans l'attente du débat que nous aurons très prochainement dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2001, je limiterai aujourd'hui mon propos à un point et à un seul, l'unité de DCN, sujet sur lequel vous avez d'ailleurs commencé tout à l'heure à apporter des éléments de réponse.

Le rapport public particulier publié en octobre 2001 par la Cour des comptes sur les industries d'armement de l'Etat évoquait en termes non voilés l'opportunité d'écarter l'établissement DCN de Ruelle de l'évolution prévue. Mon collègue Jean-Claude Beauchaud et moi-même avons déjà eu l'occasion de vous signifier notre refus catégorique d'une telle hypothèse.

Mais je souhaiterais vous entendre réaffirmer ici, solennellement, l'engagement du Gouvernement d'inclure l'ensemble des sites DCN, sans exception, et donc l'établissement DCN de Ruelle, dans le périmètre de la nouvelle société.

Au-delà, nous aimerions également vous entendre réaffirmer, comme vous l'avez d'ailleurs fait cet après-midi, l'engagement du Gouvernement, à travers le contrat d'entreprise pluriannuel qui devrait lier la nouvelle société DCN à l'Etat, pour chaque site, et en particulier pour l'établissement DCN de Ruelle, un plan industriel incluant les investissements et un niveau d'embauches qui permette le renouvellement des compétences dans ses métiers stratégiques.

Pour avoir rencontré les personnels de l'établissement DCN de Ruelle le 12 novembre dernier, nous pensons, Jean-Claude Beauchaud et moi-même, que ces engagements sont aujourd'hui indispensables pour gagner leur confiance et donner ainsi toutes ses chances à l'évolution de DCN, pour la réussite de laquelle la mobilisation des personnels sera bien évidemment déterminante.

C'est la raison pour laquelle je vous remercie par avance des réponses positives que je ne doute pas que vous allez nous apporter sur ce point. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur Viollet – mais je m'adresse aussi à M. Beauchaud, puisque je sais que vous travaillez en étroite concertation sur ce dossier que vous connaissez l'un et l'autre très bien –, le Gouvernement conçoit la réforme de DCN transformant cet ensemble d'établissements en société nationale dans le cadre de l'unicité de DCN. Telle est notre position depuis quatre ans. L'évolution des méthodes de gestion de DCN qui a déjà été réalisée a suivi ce principe. On aurait pu se demander s'il était opportun de dissocier certaines branches. Mais le sentiment du Gouvernement est que ce qui fait la force de l'ensemble DCN, c'est précisément la variété et la complémentarité de ses différents savoir-faire et de ses différents potentiels technologiques et industriels. C'est aussi ce qui fera, demain, sa compétitivité, grâce à des méthodes de gestion transformées et à un système de contrôle de gestion digne d'une société industrielle.

L'ensemble des établissements vont être transférés à la nouvelle société nationale, et je vous confirme que l'établissement de Ruelle a vocation à la rejoindre.

Nous allons commencer à élaborer le plan d'entreprise entre la direction DCN et les services du ministère de la défense, avec la participation des autres départements ministériels intéressés. Il doit comporter une évolution graduelle vers l'équilibre financier, un plan de renouvellement industriel portant à la fois sur les investissements et sur le renouvellement du potentiel humain, qui peut prendre la forme soit d'embauches nouvelles, soit de formations adaptées pour les personnels appelés à changer de spécialité. Le plan d'entreprise comportera des dispositions relatives à chaque site. Je vous rejoins pleinement sur votre conclusion selon laquelle c'est la mobilisation des personnels – cadres et personnels de fabrication – qui assurera la réussite de cette transformation.

S'agissant d'observations que j'ai entendues, ou de certaines indications qui figurent dans le rapport de la Cour des comptes suivant lesquelles la réforme viendrait tard, chacun sait, notamment les parlementaires qui vivent au contact des établissements et de leur personnel, que tout le travail que nous avons fait, avec beaucoup d'élus du territoire, a permis de rendre cette réforme compréhensible – les organisations syndicales l'ont dit – et de faire en sorte que les salariés DCN voient leur environnement et les perspectives de l'entreprise de façon plus réaliste et davantage tournée vers l'avenir que cela n'était le cas il y a quelques années. Cela nous permettra de mener à bien cette transformation, alors qu'à de nombreuses reprises, dans le passé, les gouvernements ont renoncé à l'engager, convaincus qu'elle ne pourrait pas être suivie d'effets. Aujourd'hui, nous comptons sur la mobilisation des personnels. Les conditions n'auront jamais été meilleures. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Noël Kerdraon.

M. Jean-Noël Kerdraon. Monsieur le ministre, au début de l'été, la commission de la défense nationale et des forces armées de notre assemblée a mené une mission d'information sur l'entretien de la flotte. La mission d'information, présidée par Charles Cova...

M. Robert Gaia. Excellent président !

M. Jean-Noël Kerdraon. ... et dont j'étais le rapporteur, dresse un constat sans complaisance : le maintien en condition opérationnelle de la flotte n'est pas satisfaisant.

Comme vous le savez, nous avons formulé des propositions qui concernent tant la DCN que la marine nationale et le service de soutien de la flotte.

Depuis dix ans, la DCN a connu des réformes successives, et tout récemment une réduction drastique des effectifs, principalement organisée par des mesures d'âge. Ces différents changements ont contribué à perturber tant les personnels que le fonctionnement des établissements.

Votre volonté de transformer la DCN en société d'Etat de plein exercice à partir de 2003 lui apportera de la souplesse et de la réactivité dans son fonctionnement, et la placera dans une position plus conforme à celle de ses concurrents.

Ma demande, monsieur le ministre, concerne la nécessité, d'une part, de procéder sans attendre 2003 à des recrutements de cadres et de personnels d'exécution dans certains métiers qui font aujourd'hui défaut et, d'autre part, d'assurer un plan de charge satisfaisant dans chaque établissement de la DCN afin de réaliser dans la sérénité l'évolution statutaire et de permettre l'amélioration du fonctionnement et de la productivité.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, d'abord je souhaite faire une observation sur le maintien en condition opérationnelle. On ne peut ignorer les déficiences et les faiblesses qui existent en cette matière. La situation est ancienne, en effet, et le rapport que vous avez établi montre que cette situation trouve son origine dans des méthodes industrielles inadaptées qui justifient la réforme de DCN, maintenant profondément engagée. La mobilisation du personnel, dans tous les sens du terme, c'est-à-dire l'acceptation d'une certaine mobilité dans les méthodes comme dans les affectations, sera un soutien efficace.

Pour les matériels les plus récents – je pense, par exemple, à la génération des frégates La Fayette –, les méthodes qui ont été prévues dès le départ de maintien en condition opérationnelle permettent une bien meilleure productivité.

Ensuite se pose, en effet, la question du plan de recrutement. Le Gouvernement prévoit que, dès la période de transition, mais *a fortiori* à partir de 2003, des recrutements dans les spécialités qui sont nécessaires à l'efficacité de DCN puissent se développer, bien entendu en cohérence avec l'objectif de retour à l'équilibre financier.

Vous observez qu'une réduction d'effectifs a eu lieu au cours de ces dernières années. Elle a été faite dans le respect des droits des personnels, ce mouvement ayant été étalé sur une certaine durée.

On peut toujours, *a posteriori*, et de l'extérieur, critiquer cette méthode au motif qu'on aurait pu faire plus vite. Je crois que cela a entraîné en effet une certaine distension dans certaines chaînes opérationnelles, dans certaines chaînes industrielles ; il faut maintenant les rendre plus compactes. Mais cela a aussi permis un mouvement d'adaptation accepté socialement, sans pénaliser les basins d'emploi.

Je pense que l'entreprise atteindra progressivement son effectif d'équilibre avec des renouvellements, des reformatations, dans le cadre d'un statut renouvelé. Son efficacité industrielle lui permettra d'être globalement compétitive pour l'ensemble des ses établissements dans les toutes prochaines années.

M. le président. Nous en venons au groupe RPR.

La parole est à M. Jean Auclair.

M. Jean Auclair. Monsieur le ministre, avant les élections de 1997, le ministère de la défense m'avait assuré que le camp militaire de La Courtine, situé dans le sud du département de la Creuse, allait accueillir un centre d'entraînement au combat en zone urbanisée. A ce jour, vos services étudieraient toujours le dossier et n'auraient pas pris de décision définitive, ce que je vous demande de me confirmer, compte tenu de certaines rumeurs contraires qui font état de la réalisation de ce camp dans le département de la Marne ou dans celui de l'Aisne.

Je vous rappelle les avantages non négligeables du site de La Courtine, notamment d'un point de vue financier, puisqu'il dispose déjà d'un village de combat qui pourrait même être étendu et aménagé, ce qui réduirait considérablement le coût de création de ce centre d'entraînement. Il me semble que la décision définitive pourrait être prise à l'occasion de l'examen de votre budget.

Je vous demande de me confirmer vos intentions sur ce dossier et de me rassurer sur le devenir du camp de La Courtine.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, pour des raisons de rationalisation, l'armée de terre a choisi de concentrer son entraînement sur trois camps de l'Est de la France, qui se trouvent au centre géographique de la plupart de ces implantations pour les unités de combat : Suippes pour l'entraînement au tir, Mailly pour l'entraînement à la manœuvre et Sissonne pour l'entraînement en zone urbaine.

Le camp de La Courtine doit conserver son rôle d'accueil de troupes à l'entraînement. Les unités de l'armée de terre et de la gendarmerie continueront d'y séjourner, en donnant à ce secteur géographique un apport financier significatif qui s'ajoutera aux activités d'entretien et de vie courante de la garnison.

Je vous indique que le taux de fréquentation du camp de La Courtine est en hausse depuis 1999. Des aménagements importants d'infrastructures y sont programmés et je vous confirme qu'il est bien dans l'intention du Gouvernement de continuer à développer les activités au camp de La Courtine, car nous sommes pleinement conscients de l'enjeu en termes d'aménagement du territoire.

M. le président. La parole est à M. Charles Cova.

M. Charles Cova. Monsieur le président, je sais que je vais faire sourire en disant que je pose ma question au nom des groupes de l'opposition (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste) et peut-être aussi des groupes de la majorité. (« Non » sur les mêmes bancs.)

Le temps qui m'était imparti pour mon intervention étant limité, je n'ai pas pu appeler votre attention, monsieur le ministre, sur la situation des retraités militaires. Cela a dû vous être répété en son temps, ces serviteurs de l'Etat ont le sentiment d'être incompris et peu écoutés par votre ministère.

Ainsi, lors de leur audition par notre commission, nous ont-ils fait part de leurs revendications dont je me plais ici à rappeler quelques-unes d'entre elles sans exhaustivité.

Il a été ainsi question notamment de la prise en compte dans les retraites de l'indemnité pour charges militaires afin de tenir compte de la dégradation de leur pouvoir d'achat ; de la situation préoccupante de certaines veuves ; des taux des pensions militaires d'invalidité ; de l'accès des militaires aux districts sociaux.

Il a été également demandé où en était la question des bénéfices de campagne transmise au ministère de l'emploi depuis – excusez-moi du peu – 1997. Il a été déploré que la situation des lieutenants promus avant 1976 ne soit toujours pas réglée.

S'agissant des gendarmes, notre commission a pu mesurer les attentes nombreuses des représentants de cette arme, ce qui explique peut-être les raisons de la fronde à laquelle vous devez faire face aujourd'hui.

Un président national a même déclaré qu'en l'absence de réponses aux revendications déjà formulées, il n'exprimerait pas de demandes devant notre commission. C'est dire le ras-le-bol de tous ces présidents qui ont l'impression que l'on se moque d'eux et par conséquent de leurs mandants.

Comme vous le voyez, monsieur le ministre, tout ne va pas pour le mieux dans les associations d'anciens militaires. Pouvez-vous aujourd'hui leur donner quelques raisons d'espérer ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, j'aurais préféré que vous m'ayez transmis votre question à l'avance, ce qui m'aurait permis de vous faire une réponse plus précise. Mais vous avez choisi votre méthode et je m'y adapterai.

Nous sommes en concertation régulière sur ce sujet. Je vous ai d'ailleurs reçu et les membres de mon cabinet communiquent régulièrement avec les responsables d'associations de retraités.

Vous le savez, la politique d'évolution des pensions régies par le code des pensions civiles et militaires de retraite doit suivre une cohérence interministérielle. Les décisions ne peuvent donc pas être prises de manière isolée par le ministère de la défense. Par ailleurs, en ce qui concerne le maintien du lien entre les pensions et les revenus d'activité, des règles légales assurent une garantie. C'est d'ailleurs l'une des particularités de notre droit des

pensions, lequel est, de ce point de vue, bien plus favorable que celui qui s'applique dans beaucoup d'autres pays comparables.

Des questions particulières se posent pour les lieutenants. Elles ont été prises en compte et feront prochainement l'objet d'une décision positive, le travail ayant déjà largement avancé.

En ce qui concerne les veuves, c'est également pour nous un dossier prioritaire. Si vous le voulez bien, nous poursuivrons le dialogue sur cette question, parce qu'il me semble, en effet, que nous pouvons avancer.

M. le président. Nous revenons au groupe socialiste. La parole est à M. André Vauchez.

M. André Vauchez. Monsieur le ministre, depuis votre arrivée au ministère de la défense, vous vous êtes attaché à garantir à la gendarmerie les moyens de sa mission et de son rayonnement. Enracinée depuis des siècles dans notre pays, elle assure aujourd'hui la sécurité publique sur 95 % de notre territoire où vivent 50 % de la population. Il a d'ailleurs été fait remarqué que nous avons connu, ces quinze dernières années, la plus forte progression démographique. Elle assure enfin la sécurité routière sur des centaines de milliers de kilomètres.

Après le bon cru 2001, le projet de budget 2002 est objectivement reconnu comme positif par tous tant en fonctionnement qu'en investissement. En quatre ans, ce grand corps militaire s'est profondément réformé et réorganisé : redéploiement, suspension du service militaire. Il est respecté pour son travail, son dynamisme, sa lucidité et sa constante disponibilité, comme chacun d'entre nous peut le vérifier dans sa circonscription, et comme je le constate moi-même dans le Jura.

Toutefois, il est traversé aujourd'hui par des interrogations que certains n'hésitent pas à dénommer malaise. Certes, la revue *L'Essor* et son rédacteur en chef n'hésitent pas à déployer un effort colossal sur son site Internet pour activer le mécontentement. Mais il y en a bien d'autres.

Cela étant, il faut entendre les gendarmes. Vous avez expliqué dans votre intervention précédente que le message avait été entendu.

La charge de leur travail est de plus en plus importante, d'autant plus que des contraintes conjoncturelles apparaissent – tels le plan Vigipirate ou l'entrée dans l'euro – et sont difficiles à assumer à côté de l'accentuation de la violence en zone rurale et de l'inflation des appels, pas toujours justifiés, de nos concitoyens.

L'effet cumulé de l'application de nos très bonnes lois sociales – 35 heures, renforcement de la sécurité, entrée en vigueur de la loi sur la présomption d'innocence, participation à la journée de préparation d'appel à la défense – induit naturellement des charges supplémentaires.

La loi de programmation militaire les a d'ores et déjà envisagées, puisqu'il est dit que les moyens devaient s'adapter aux besoins. Et vous y avez répondu par avance, monsieur le ministre, puisque le projet de loi de finances pour 2002 compte, si j'ai bien lu le rapport d'octobre 2001, 150 personnes de plus que ne le prévoyait la loi de programmation militaire pour la gendarmerie. Je pense d'ailleurs, comme Jean Launay, député du Lot, qui vous a déjà interpellé sur ce sujet, que, malgré les efforts de recrutement développés depuis plusieurs années, il subsiste un certain décalage entre le nombre de postes créés et les postes opérationnels pourvus, d'autant que les entrées en école de formation ne sont pas décomptées.

Quelles mesures précises comptez-vous prendre, monsieur le ministre, pour y remédier ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Je donne acte à M. Vauchez, qui s'investit beaucoup sur les questions touchant à la gendarmerie et les connaît bien, du fait que la considération et le respect dont témoignent l'ensemble de nos concitoyens pour le travail accompli par les gendarmes est l'une des forces de cette arme. Il nous faut tout particulièrement veiller à son maintien.

Il existe, c'est vrai, des interrogations, qui sont liées à la surcharge de travail. Elles font actuellement l'objet de débats. Ceux-ci ne sont nullement contraints ou limités par ce qu'on a appelé à tort, dans une intervention récente qui n'engageait que son auteur, un devoir de réserve, puisqu'il existe un canal de dialogue dans lequel les personnels s'expriment avec une grande liberté, à travers les commissions participatives de groupements départementales grâce au rôle joué par leurs présidents de catégorie et à travers le conseil de la fonction militaire.

Ce n'est pas rendre un bon service à la gendarmerie – je le dis à l'intention de certains parlementaires de l'opposition qui se laissent peut-être un peu aller – de se faire l'écho de façon, me semble-t-il, peu réfléchie de certaines prises de position qui, alors qu'elles prétendent exprimer le point de vue de la gendarmerie, sont individuelles, dispersées, voire détournées.

Il faut s'en tenir, et l'accès en est aisé, aux documents élaborés par les représentants légitimes de la profession militaire des gendarmes qui représentent tous les personnels.

J'en viens à la question des effectifs. Comme je l'ai dit, la loi de programmation militaire 1997-2002 ne prévoyait aucune création de poste de gendarmerie, ce qui était décevant compte tenu de la croissance prévisible de la population et du besoin d'équilibrage, si j'ose dire, qui se faisait jour dans l'activité de sécurité publique, du fait de la charge supplémentaire imposée par certains mouvements de délinquance.

Nous avons donc dû remédier à cette prévision insuffisante. C'est ce qui nous a conduit au cours des deux dernières années à créer 1 000 postes de gendarmes. Nous en avons prévu 700 de plus dans le projet de loi de finances pour 2002. Compte tenu de la surcharge de travail constatée et des demandes compréhensibles et argumentées des représentants des personnels, le Gouvernement a décidé d'aller plus loin et d'entreprendre un programme de créations de 3 000 postes, qui devrait commencer au cours de l'année 2002, dont une partie s'ajoutera aux 700 postes déjà programmés. Nous atteignons les limites de nos capacités de formation.

J'ai indiqué hier au conseil de la fonction militaire gendarmerie que cette nouvelle vague de création de postes serait mise à profit pour lancer une opération vérité et remettre les compteurs à zéro. En effet, les personnels qui sont aujourd'hui en formation ou qui sont affectés comme formateurs sont sous-estimés dans les tableaux d'effectifs, si bien que des unités opérationnelles, des unités de terrains, ne disposent pas de la totalité des personnels prévus dans les effectifs théoriques.

Le nombre de postes pourvus va donc croître de manière très importante au cours de l'année prochaine. Il ne faut pas oublier que plusieurs milliers de postes de volontaires vont être créés qui viendront encore s'ajouter à cette ressource humaine.

Il faut maintenant que les processus de recrutement aillent à un rythme satisfaisant, mais vous pouvez être assuré que la gendarmerie se mobilise en ce sens.

M. le président. La parole est à M. Roland Garrigues.

M. Roland Garrigues. Monsieur le ministre, en préambule à mon intervention, j'aimerais que vous vous fassiez mon interprète et celui des parlementaires de Tarn-et-Garonne, du Lot et de Lot-et-Garonne et que vous félicitez en notre nom les gendarmeries de Tarn-et-Garonne et du Lot pour le démantèlement d'un réseau de pilliers de distributeurs de billets automatiques, qui sévissait dans la région depuis plusieurs années, et contre lequel plusieurs centaines de plaintes avaient été déposées.

Mon intervention portera sur deux points.

Le premier est l'accord sur le programme du futur avion de transport militaire Airbus A 400 M destiné à équiper les armées de neuf pays européens. Malgré ce que vous avez indiqué tout à l'heure, celui-ci se fait attendre.

Tous les Etats partenaires qui ont des échéances de renouvellement de leur capacité de transport de troupes s'étaient engagés en juin dernier à commander près de 200 exemplaires de cet avion. La France elle-même en avait commandé 50.

Monsieur le ministre, vous avez déclaré le 6 novembre dernier que la décision ne pouvait plus être repoussée – or elle est actuellement suspendue à l'attitude de l'Allemagne dont la signature ne serait plus acquise – et que cet accord devait être signé avant la fin de l'année. Est-ce toujours votre position ce soir ? Que se passerait-il si l'Allemagne et l'Italie se retiraient du projet ?

Dans la conjoncture de crise que traverse l'industrie aéronautique européenne, l'annonce, voire l'accélération du processus de construction de cet avion ne serait-elle pas de nature à enrayer le pessimisme qui tend à envahir ce secteur, dont l'importance pour l'économie non seulement de la région Midi-Pyrénées mais aussi de la France tout entière n'est plus à démontrer ?

Par ailleurs – et c'est le second point de mon intervention –, à la fin de l'année passée, la délégation générale de l'armement décidait l'implantation d'une unité de maintenance automatisée des parachutes de l'armée, dont l'ouverture était prévue pour 2003.

L'originalité de ce projet réside dans le fait que le pliage des voilures des parachutes doit être assuré grâce à un procédé de haute technologie appliquée, en électronique et en informatique notamment. Unique en Europe et au monde, ce centre ultra-moderne pourrait générer un nombre important d'emplois et ses moyens devraient lui permettre de commercialiser son activité à l'échelon mondial.

Monsieur le ministre, le budget pour 2002 prévoit-il une ligne pour l'investissement lié à ce projet ? Pouvez-vous nous donner des précisions sur son état d'avancement ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, je vous remercie d'abord de l'information que vous nous avez donnée concernant le succès rencontré par la gendarmerie dans votre région. L'élucidation des infractions commises par des groupes de malfaiteurs est une spécialité de la gendarmerie du fait de son habitude efficace de travailler en réseau.

En ce qui concerne l'A 400 M, vous connaissez bien le dossier. Tous les Etats parties prenantes ont conforté leur engagement politique formel lors de la réunion de Farnborough l'année dernière. Nous avons signé au Bourget ensemble le 19 juin l'engagement de conclure l'accord en précisant les quantités souscrites par chaque Etat. J'indique les plus importantes : 73 appareils pour l'Allemagne, 50 pour la France, 27 pour l'Espagne, 25 pour le Royaume-Uni. Se sont joints deux nouveaux partenaires,

pour des petites commandes, il est vrai, mais cela augmentait le nombre des Etats intéressés : le Luxembourg et le Portugal.

Lors de la réunion de juin, il a été convenu que l'OCCAR, l'organisation conjointe de coopération en matière d'armement, établisse le projet de contrat industriel pour la fin octobre. Le travail a été fait, le contrat est prêt et sept nations sur neuf sont prêtes à le signer demain. Nous ne pourrions pas le faire car la décision définitive de nos amis allemands et italiens n'est pas réalisée.

Je reste néanmoins confiant sur la signature de ce contrat d'ici à la fin de l'année car la volonté politique de nos partenaires existe. Elle a été affirmée en particulier par le chancelier Schröder et par le ministre Rudolf Scharping pour ce qui concerne l'Allemagne. Toutes les données techniques et financières sont désormais connues. Chaque partenaire peut maintenant se déterminer définitivement de manière imminente.

L'unité de maintenance automatisée des parachutes est un projet original. Prévu à Montauban, il représente un investissement de 45 millions d'euros. Ce sera sans doute une expérience unique en Europe et elle intéressera probablement nos partenaires puisqu'elle répond à une contrainte qui se pose à l'ensemble de nos pays.

La mise en service du projet est prévue pour une première phase à l'automne 2003 et, pour son volume d'activité intégral, pour l'été 2004. Des autorisations de programme ont été inscrites pour 2001 pour atteindre la première phase et les crédits de paiement figureront au budget 2002 qui est soumis à votre approbation pour un montant qui nous permettra de dégager environ 15 millions d'euros de paiement pour l'année 2002.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Drian.

M. Jean-Yves Le Drian. Ma question concerne le fonds pour les restructurations de la défense qui a été créé il y a quelques années pour aider les collectivités qui devaient assurer des reconversions à les activer et à trouver les moyens financiers de les mener à bien. Quel bilan pouvez-vous faire aujourd'hui, monsieur le ministre, de l'utilisation de ces fonds ?

Par ailleurs, pouvez-vous nous rassurer sur la pérennité de ce dispositif ? Des sommes sont inscrites dans le budget pour 2002, mais il en faudra d'autres pour permettre aux collectivités d'achever des reconversions qui souvent ne sont pas simples et qui ont besoin d'être accompagnées ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, je considère que le FRED est une réussite de la politique d'aménagement du territoire de ces dernières années. Les questions de réaménagement, de revitalisation économique posées par les restructurations des sites de défense étaient souvent complexes. De plus, elles avaient lieu, il faut bien le dire, dans un contexte psychologique douloureux et ont entraîné des périodes dépressives dans certains des sites concernés.

Le mécanisme financier du fonds, joint à sa capacité de fédérer des fonds d'autres origines – de collectivités locales ou de politiques d'aménagement du territoire nationales ou européennes – a permis d'avoir un effet multiplicateur tout à fait significatif. A titre indicatif, je trouverais intéressant que des chercheurs indépendants, par exemple, fassent un bilan des opérations réalisées ou en cours de réalisation grâce à ce fonds.

Le FRED est une belle démonstration d'un savoir-faire de haut niveau en matière de réindustrialisation ou de relance économique de bassins. Et, de la même manière que certaines entreprises, qui avaient été des bureaux d'études de reconversion à la fin des années quatre-vingt à la suite des grandes transformations industrielles, sont devenues des références en matière de relance économique, un bon nombre de professionnels qui ont géré le FRED ces dernières années pourront déployer leur savoir-faire en travaillant au service d'autres projets de reconversion.

Nous prévoyons qu'il poursuive son activité au-delà de 2002. Cela fait partie des emplois possibles du fonds de consolidation de la professionnalisation que nous avons inscrit dans la loi de programmation militaire. D'une part, les effets de certaines reconversions, de certaines restructurations qui ont déjà eu lieu se poursuivent au-delà de 2002, d'autre part, il se produira inévitablement dans la vie des armées des modifications de sites militaires ou de sites industriels qui représenteront de nouveaux enjeux de restructuration. Par conséquent, avec une taille financière sans doute plus modeste, ce dispositif continuera d'exister après 2002.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Viollet.

M. Jean-Claude Viollet. Monsieur le ministre, l'organisation de la nouvelle réserve, dernier volet du dispositif élaboré pour construire l'armée professionnelle, se met en place progressivement. Le décret relatif à la création du Conseil supérieur de la réserve militaire a été pris le 13 septembre 2000. La réserve opérationnelle existe depuis l'entrée en vigueur du décret du 1^{er} décembre 2000 relatif aux conditions de recrutement, d'exercice, d'activité, d'avancement, d'accès à l'honorariat et de radiation du personnel de la réserve militaire.

Mais trois décrets sont encore attendus pour la mise en place effective de ce nouveau dispositif.

Le premier est un décret relatif à la prime de fidélité que vous avez évoquée cet après-midi pour les réservistes de la gendarmerie. Allouée aux militaires de la réserve opérationnelle, elle doit permettre aux armées de recruter et surtout de fidéliser les militaires du rang et les sous-officiers indispensables à la réussite de la phase initiale de montée en puissance de la réserve opérationnelle.

Le deuxième texte attendu est un décret relatif aux activités opérationnelles des agents publics non titulaires. Il doit permettre aux forces armées de recruter ponctuellement des contractuels employés par les administrateurs publics et détenant des compétences très précises afin de renforcer les effectifs qui sont présents sur les opérations extérieures et exerçant notamment des actions civilo-militaires.

Enfin, un troisième texte réglementaire doit instituer la journée nationale du réserviste pour conduire une action d'information auprès de nos concitoyens et faire connaître la réalité et la nécessité de l'engagement individuel dans la réserve.

Monsieur le ministre, nous allons voter une augmentation de 6,1 millions d'euros des moyens financiers alloués à la réserve opérationnelle, dont 4,6 millions d'euros en rémunération de charges sociales et 1,6 million d'euros en fonctionnement mais, parallèlement, le recrutement des réservistes se révèle contrasté, et il y a des différences importantes dans la couverture des besoins en officiers et en sous-officiers et plus encore en militaires du rang. Pouvez-vous nous préciser la date prévisible de

publication de l'ensemble des textes réglementaires que j'évoquais à l'instant ? Expressément prévus par la loi, ils me semblent indispensables à sa pleine application.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, la mise en place de la nouvelle réserve militaire, qui est en cours, est soutenue par un effort financier régulier depuis 1997. Le projet de loi de finances qui vous est soumis prévoit, à son tour, une augmentation de 9,8 % des crédits consacrés aux réserves. Mais vous rappelez très justement que des documents réglementaires sont nécessaires pour assurer le plein développement de cette nouvelle réserve.

Le décret relatif à la prime de fidélité dont le barème favorisera le recrutement de militaires du rang pour la réserve, et qui d'ailleurs représentera un engagement financier substantiel, est dans sa phase finale d'élaboration. Le Gouvernement devrait pouvoir le publier avant la fin de cette année.

Le décret relatif aux activités opérationnelles des agents publics non-titulaires est en cours d'élaboration avec le ministère de la fonction publique. Le travail est presque achevé, puisque nous prévoyons de soumettre le projet au Conseil supérieur de la fonction publique le 4 décembre prochain. Il sera donc possible de le présenter au Conseil d'Etat avant son acceptation définitive par le Gouvernement, dans les deux premiers mois de l'année 2002. Le dispositif réglementaire sera donc bientôt parachevé.

En ce qui concerne le recrutement des volontaires de la réserve opérationnelle, nous sommes, il est vrai, dans une période de transition puisque nous sortons du concept issu de l'ancienne réserve de masse et procédant de la conscription. Le recrutement de volontaires militaires du rang pour la réserve est une nouveauté. L'objectif de 50 600 militaires du rang ne pourra être atteint que par une mise en place progressive. Il nous faut, au cours des mois qui viennent, développer des procédés de communication et d'information attractifs, notamment en direction des plus jeunes, pour qu'ils s'engagent dans les préparations militaires et trouvent un intérêt à une première expérience, qui s'apparentera quasiment à un stage, préalable à un véritable engagement de servir dans la réserve. Ce sera, me semble-t-il, la principale ressource en dehors des anciens militaires, lesquels sont, c'est bien connu, une ressource sûre.

M. le président. La parole est à M. Robert Gaïa.

M. Robert Gaïa. Monsieur le ministre, le *Charles-de-Gaulle* sera en indisponibilité périodique pour entretien et réparation en 2006-2007. La DCN de Toulon sera donc dans l'impossibilité de faire face aux IPER des sous-marins nucléaires d'attaque durant cette période. A l'horizon 2011-2012, six sous-marins de type « Barracuda » viendront remplacer les actuels SNA. L'état-major de la marine souhaite regrouper les dix sous-marins – les six SNA et les quatre SNLE – à Brest, bien que, dans le relevé des conclusions mettant fin au conflit de 1998, vous vous soyez engagé à maintenir la chaîne des IPER à Toulon. Une telle décision, vous le savez, ne serait pas sans conséquences pour le plan de charge de la DCN de Toulon.

Je voudrais aborder ce dossier avec vous sans démagogie, monsieur le ministre. Et sur ce plan, je vous fais confiance : la démagogie, vous ne connaissez pas !

Il faut savoir que 30 % du chiffre d'affaires annuel de 1,5 milliard de francs pour la DCN de Toulon est dû aux IPER des SNA. Il est vrai que l'IPER du *Charles-de-Gaulle* représente une somme de l'ordre de 300 millions

de francs mais celles des SNA, réalisées à la chaîne, mobilise 800 à 900 emplois par an en moyenne régulière. Le *Charles-de-Gaulle* mobilise, quant à lui, 500 emplois en moyenne, mais avec un pic au moment de l'IPER.

Au moment où l'on parle de contrats d'entreprise afin de consolider la mutation de la DCN en une véritable société industrielle détenue par l'État, se pose le problème, au-delà du strict aspect quantitatif, de la régulation de son plan de charge afin de stabiliser l'industriel et de dégager des gains de productivité.

Je comprends le souci de l'état-major de la marine : outre les problèmes industriels, se posent également à lui des problèmes de sécurité, dans la mesure où les SNA navigueront principalement en Méditerranée, et un problème humain, celui de la vie de famille des équipages. On pourrait également travailler sur la question de la réduction du temps de travail et du repos des militaires au moment des IPER. Ne peut-on envisager, comme le font de nombreuses marines dans le monde, la mise en place d'IPER sans équipage ? Et si le départ des SNA est décidé – sans préalable, cela me paraît inconcevable –, comment sera-t-il compensé en termes de quantité, mais surtout de régulation de plan de charge ?

J'aimerais, monsieur le ministre, connaître vos intentions en la matière. Au moment où s'engage une profonde mutation qui doit aboutir à transformer la DCN en une entreprise moderne et réactive, les personnels ont besoin d'y voir clair. Les rumeurs ne favorisent pas la confiance, et sans confiance il n'y a pas de mobilisation ni d'adhésion. Pour ma part, monsieur le ministre, j'ai confiance. Les personnels aussi voudraient avoir confiance. Aidez-nous à avoir confiance ensemble. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Yves Le Drian. Belle formule !

M. Michel Voisin. Ça, ce n'est pas de la démagogie !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur Gaïa, comme vous le savez, pour avoir beaucoup travaillé sur ce dossier, aucune décision n'a pour l'instant été prise quant à la répartition de la charge de l'entretien nucléaire – qui présente des exigences particulièrement élevées de technicité et de sécurité – entre Toulon, qui reste en tout état de cause le port d'entretien du porte-avions, et Brest.

Les études confiées aux différents services du ministère sur ce sujet, qui comporte des aspects complexes, m'ont été rendues récemment. Il en ressort d'ores et déjà que l'IPER du porte-avions prévue en 2006, où il faudra intervenir simultanément sur les deux chaufferies, représentera un pic de charge incompatible avec la présence, dans le même port, de sous-marins en IPER – et cela vaut aussi bien pour Brest que pour Toulon. Nous devons également tenir compte des conclusions de la mission d'information parlementaire sur l'entretien de la flotte, que présidait M. Cova et dont vous étiez membre avec Jean-Yves Le Drian, Jean-Noël Kerdraon et M. Carré. Votre mission d'information recommande, et je crois ses arguments justes, que la décision soit mise en œuvre en prenant en considération son impact sur le personnel de la marine et de DCN, et sur le plan de charge à long terme des activités industrielles de Toulon.

En tout état de cause, on ne saurait imaginer un transfert brutal de charge entre Toulon et Brest ; l'entretien des SNA représentait environ 30 % de la charge de DCN Toulon avant l'arrivée du porte-avions, et si la charge moyenne induite par l'entretien du *Charles-de-Gaulle* est certes équivalente en volume, elle est évidemment cyclique.

Ajoutons que le transfert des IPER des sous-marins à Brest obligerait à une adaptation industrielle beaucoup plus précoce, très anticipée par rapport à ce qui a été prévu à plus long terme pour l'entretien des sous-marins d'attaque.

Toutes ces raisons militent en faveur d'une analyse approfondie pour un transfert en souplesse assorti d'un ajustement des capacités humaines et techniques des deux ports, qui doivent rester complémentaires. Nous ne devons pas nous interdire, au moins pendant une longue période de transition, de faire appel au savoir-faire nucléaire de Toulon pour assurer des périodes d'entretien de SNA, comme dès aujourd'hui Brest sait le faire en faveur de bâtiments rattachés à Toulon.

La marine travaille par ailleurs sur la question des IPER sans équipage. Cela paraît réalisable pour les bâtiments à propulsion classique, mais beaucoup plus difficile pour les bâtiments à propulsion nucléaire pour des raisons évidentes, liées aux contraintes de sûreté qu'exigent ces installations sensibles. Mais nous n'avons pas encore conclu pour autant. On pourrait imaginer des IPER avec simplement une fraction de l'équipage, ce qui réduirait la difficulté.

Voilà, monsieur le député, notre méthode d'approche ; nous poursuivons notre réflexion. Quoi qu'il en soit, et conformément à la problématique retenue par votre mission d'information, nous n'envisageons pas de décision tranchée qui sacrifierait un site à l'autre.

M. le président. La parole est à M. André Vauchez.

M. André Vauchez. Il me revient de poser la dernière question et c'est pour moi un plaisir de vous apprendre qu'elle a trait aux 35 heures.

M. Michel Voisin. Aïe, aïe !

M. André Vauchez. D'ordinaire, ce sont nos collègues de l'opposition qui soulèvent ce sujet ; pour une fois – mais il y en a eu d'autres –, ce sera un député de gauche.

Monsieur le ministre, la loi sur les 35 heures s'appliquera aux salariés de l'État dès le 1^{er} janvier 2002. Malgré la complexité des situations dans les différentes branches de la fonction publique, des avancées notoires sont à constater ; certains accords ont à ce jour déjà été signés.

Vous avez été le premier des ministres du Gouvernement à signer dès juillet 2001 un accord-cadre pour plus de 80 000 personnels civils...

M. Michel Voisin. Et allons-y !

M. André Vauchez. Vous pouvez jouer du violon, monsieur Voisin, mais c'est quand même la réalité !

M. François Lamy. C'est la seule chose qu'ils sachent faire !

M. Alain Néri. Et encore, ils font des fausses notes !

M. André Vauchez. Vous avez signé, disais-je, un accord-cadre applicable à plus de 80 000 personnels civils des armées, avec les six syndicats représentés. Plusieurs d'entre eux se sont d'ailleurs félicités de la réelle capacité d'écoute de l'administration, qui a permis d'aboutir à un très bon accord.

Ma question est très courte, monsieur le ministre : pouvez-vous rappeler les points principaux de cet excellent accord qui touche plus de 18 % des personnels des armées et nous indiquer – ce n'est pas inintéressant – le nombre de créations d'emplois qui en ont découlé ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Je retiens votre observation liminaire, monsieur Vauchez : les parlementaires de la majorité ont en effet beaucoup de bonnes raisons de

parler de cette réforme, de ce changement social. Plus on s'approchera du moment du choix des Français, plus il sera difficile pour l'opposition de droite de définir sa politique sur ce sujet. Je sais d'ailleurs, messieurs, parce que la presse est libre et qu'elle s'intéresse malgré tout à vos débats de fond, que cette question est pour vous particulièrement compliquée à régler !

M. René Galy-Dejean. Elle l'est déjà pour vous !

M. Michel Voisin. Beaucoup plus difficile, même !

M. Jean-Louis Bernard. Notamment dans les hôpitaux !

M. le ministre de la défense. Vous savez fort bien, messieurs de la droite, que la grande majorité de nos concitoyens approuvent cette réforme, qu'elle représente un changement profond dans les modes de vie, qu'elle a touché l'ensemble des strates socio-professionnelles de la société. Et vos criaileries sont totalement incompréhensibles. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance*), à moins qu'il ne faille les considérer comme un moyen de vous défausser sur d'autres questions de politique intérieure où vous avez démontré votre impuissance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Voisin. Allons, monsieur le ministre !

M. René Galy-Dejean. Et c'est la France qui souffre !

M. le ministre de la défense. Quoi qu'il en soit, j'attends avec beaucoup de curiosité de savoir quelle sera votre orientation lorsqu'il vous faudra vous présenter au choix des Français dans l'ensemble des circonscriptions ; pour l'instant en tout cas, elle est totalement inaudible !

M. Guy-Michel Chauveau. La solidarité n'est pas un vain mot !

M. le ministre de la défense. Nous avons donc signé le 11 juillet dernier, avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives du ministère, un accord-cadre national sur l'aménagement et la réduction du temps de travail. Celui-ci prévoit un décompte du temps de travail réalisé sur l'année, selon des cycles prédéterminés, sur la base d'une durée annuelle de 1 600 heures.

Le cycle de référence d'activité sur la semaine est de 38 heures au ministère de la défense : semaine de référence de cinq jours, avec une durée quotidienne de travail effectif de sept heures et trente-six minutes. L'accord-cadre a fixé le principe de l'attribution de dix-huit journées d'ARTT sur l'année, dont neuf journées à la disposition de l'agent, lesquelles viennent s'ajouter, mais avec un régime d'attribution différent, aux vingt-cinq jours de congés payés de règle dans la fonction publique et pour les personnels du ministère de la défense.

Parallèlement, et cela répond à la deuxième partie de votre question, 2 200 emplois de fonctionnaires et d'ouvriers d'Etat, qui existaient dans le budget, mais qui n'étaient pas pourvus à la date de l'accord, donneront lieu à un recrutement au cours de l'année 2002 et même dès les dernières semaines de l'année 2001. Les organisations syndicales ont elles-mêmes estimé que ces recrutements supplémentaires sur les emplois encore disponibles représentaient d'ores et déjà une avancée.

Leur volonté manifestée de parvenir à un accord qui est une première dans le ministère, nous a permis de conclure assez tôt dans l'année et par voie de conséquence de mettre en application les nouvelles dispositions dès la fin de l'automne.

A l'heure où je vous parle, 624 accords locaux ont été conclus sur les 535 sites concernés. Ils représentent 70 % du personnel, soit 48 500 agents, sur un peu moins de

68 000 au total. Ne restent que quelques dizaines de cas, un peu plus complexes, qui seront réglés dans les prochaines semaines. Cet accord s'est réalisé sans le moindre conflit ni la moindre désorganisation ; il permettra aux salariés de ces unités de se rendre compte, comme la grande majorité des salariés français qu'une économie compétitive et en modernisation n'interdit pas de bénéficier de progrès sociaux, favorables à l'emploi et qui n'affectent pas pour autant l'efficacité industrielle de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits du ministère de la défense.

Article 31

M. le président. « Art. 31. – I. – Il est ouvert au ministre de la défense, pour 2002, au titre des mesures nouvelles de dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 56 788 021 euros, applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

« II. – Pour 2002, les crédits de mesures nouvelles de dépenses ordinaires des services militaires applicables au titre III « Moyens des armes et services » s'élèvent au total à la somme de 246 833 729 euros. »

Je mets aux voix l'article 31.

M. Jean-Claude Sandrier. Le groupe communiste s'abstient.

(*L'article 31 est adopté.*)

Article 32

M. le président. « Art. 32. – I. – Il est ouvert au ministre de la défense, pour 2002, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

« Titre V "Equipements"..... 12 482 020 000 b

« Titre VI "Subventions d'investissement accordées par l'Etat"..... 527 364 000 b

« Total..... 13 009 384 000 b

« II. – Il est ouvert au ministre de la défense, pour 2002, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

« Titre V "Equipements"..... 2 127 544 000 b

« Titre VI "Subventions d'investissement accordées par l'Etat"..... 340 363 000 b

« Total..... 2 467 907 000 b »

M. Galy-Dejean et les membres du groupe du Rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 170, ainsi rédigé :

« Sur le titre V, réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de 40 000 000 b et les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de 70 000 000 b. »

La parole est à **M. René Galy-Dejean.**

M. René Galy-Dejean. Cet amendement a pour but de réduire de 40 millions d'euros en autorisations de programme et de 60 millions en crédits de paiement l'article 15 relatif au programme Rafale, direction des systèmes d'armes.

M. Paul Quilès, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. C'est Dassault qui va être content !

M. René Galy-Dejean. Le Rafale constitue un système d'armes réellement innovant, à la pointe des technologies et capable de remplacer les Mirage 2000-5 et 2000 D

dans toutes leurs missions, avec des capacités supérieures. Mais ce programme pèse très lourdement sur le budget de l'armée de l'air, au détriment des autres besoins. Il en est un notamment que ces 40 millions d'euros permettraient d'accélérer : je veux parler du SCALPEG dont nous pourrions ainsi doter très rapidement l'armée de l'air. Ce missile de croisière est pratiquement financé à l'heure qu'il est. Pourquoi attendre encore jusqu'en 2003 ? Les Anglais, qui l'ont commandé comme nous en 1997, sous le nom de Storm Shadow, vont en doter leurs forces dès 2002. Pourquoi la France est-elle à la traîne ? Le Rafale ne souffrira guère de cette petite amputation et notre armée de l'air n'en sera que plus opérationnelle.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. J'apprécierais que notre presse, qui porte à la politique d'armement un intérêt très variable selon les moments, se saisisse de votre amendement, monsieur Galy-Dejean ! Il présente à coup sûr l'intérêt d'être divertissant... C'est, à mes yeux une excellente illustration de la « logique shadokienne », pour reprendre l'expression qu'affectionne Laurent Fabius ! Vous voulez amputer les crédits du Rafale, alors que vos amis, cet après-midi même, reprochaient au Gouvernement de ne pas aller assez vite dans la réalisation de ce programme, pour faire sortir plus vite que ne l'impose la logique industrielle un programme SCALP qui se déroule de façon parfaitement normale !

M. René Galy-Dejean. Vous le retardez cette année !

M. le ministre de la défense. Nullement, monsieur Galy-Dejean, nullement. Prenez le temps de faire une enquête à partir de vos compétences parlementaires, et vous verrez que la date de livraison du SCALP, telle qu'elle est envisagée et désormais prévue de façon contractuelle, correspond au déroulement industriel normal du programme. Il n'y a pas eu de retard de financement ; et ainsi que je le disais cet après-midi, ce missile sera disponible pour l'armée de l'air dès la mi-2003.

Il n'y a donc pas lieu, me semble-t-il, de perturber un programme qui s'est parfaitement déroulé.

M. René Galy-Dejean. Et pourquoi les Anglais le sortent-ils maintenant ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ?

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. La commission des finances n'a évidemment pas été consultée sur cet amendement. Je m'exprimerai donc à titre personnel.

J'ai bien compris qu'en réalité, l'intention de M. Galy-Dejean était simplement de lancer un débat, et non de faire adopter, ce qui serait pour le moins curieux, un amendement tendant à financer un missile en oubliant l'avion qui doit le porter. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Guy-Michel Chauveau. Il veut le mettre sous un cerf-volant !

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur spécial. Le programme SCALP, comme l'a indiqué M. le ministre, se déroule normalement, tout au moins pour ce qui concerne le missile proprement dit : les difficultés se situent au niveau de la cartographie, très complexe. Du côté du financement en tout cas, il n'y a aucun problème de financement.

Le débat ayant eu lieu, notre collègue Galy-Dejean pourrait retirer son amendement.

M. le président. La parole est à M. Michel Voisin.

M. Michel Voisin. Monsieur le ministre, l'amendement de mon collègue et ami René Galy-Dejean me permet d'intervenir sur un sujet qu'il ne m'était pas permis d'aborder cet après-midi, puisque les recettes n'étaient pas créées. Au cours du sommet de chefs d'Etat des pays de l'OSCE qui s'est tenu à Istanbul en 1999, notre pays, représenté par le Président de la République et par M. Hubert Védrine, avait pris l'engagement de s'associer au financement du démantèlement du dépôt de munitions russes, le plus dangereux qui soit, situé en Moldavie.

M. François Lamy. Quel rapport avec le SCALP ?

M. Michel Voisin. Attendez. Laissez-moi finir.

M. François Lamy. Cela vient de loin !

M. Michel Voisin. Cela vient de très loin en effet. Mais si nous dégagions des crédits, nous pourrions honorer les engagements pris par nos dirigeants et notamment par le ministre des affaires étrangères.

Le coût de ce démantèlement est estimé à cinquante millions de dollars. Les Etats-Unis se sont engagés à hauteur de quinze millions de dollars. Nos alliés allemands et anglais ont pris l'engagement de financer à hauteur de cinq millions d'euros chacun. Mais la France n'a pour l'instant répondu qu'à hauteur de 100 000 euros... Si votre majorité votait la réduction de crédits proposée, monsieur le ministre, seriez-vous prêt à y affecter 4 900 000 euros et permettre aussi à notre pays de tenir son rang sur la scène internationale ?

M. François Lamy et M. Robert Gaia. Et le SCALP EG dans tout cela ?

M. Roland Garrigues. C'est tiré par les cheveux !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 170.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V, ouverts à l'article 32.

M. Jean-Claude Sandrier. Abstention du groupe communiste.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. M. Galy-Dejean et les membres du groupe du Rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 169, ainsi rédigé :

« Sur le titre VI, réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I et les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de 190 561 000 euros. »

La parole est à M. René Galy-Dejean.

M. René Galy-Dejean. L'amendement vise à réduire l'article 54 – participation de la défense au financement de la recherche duale –, du chapitre 66-50 de 190 561 000 euros en autorisations de programme et en crédits de paiement. Il s'agit de supprimer le maintien en 2002 d'un versement du ministère de la défense au budget civil de recherche et développement.

Cette dotation sur le budget de la défense aux budgets des ministères civils, au titre d'une prétendue recherche duale, bénéficie en fait quasi intégralement au Centre national des études spatiales et ne procure aucune contrepartie aux armées, comme l'a souligné maintes fois le chef d'état-major des armées devant la commission de la défense.

Si cet amendement était voté, monsieur le ministre, vous pourriez faire rêver cette assemblée et renforcer nos armées en les rendant encore plus performantes. Jugez-en !

Sur ces 190 millions d'euros, voyez ce que vous pourriez faire : 50 millions sur Hélios 2, qui ne serait pas repoussé d'un an et qui renforcerait très vite nos services de renseignements ; 20 millions sur le SCALP EG de la marine pour accélérer ce programme qui viendrait équiper les Rafale Marine standard F2 dès leur arrivée sur le *Charles-de-Gaulle* ; 100 millions précisément pour accélérer le passage au standard F2 d'attaque au sol du Rafale Marine prévu seulement pour 2005-2006 ; enfin, 20 millions pour accélérer le passage au standard F5 d'attaque de nuit des Super-Etendard.

Voilà qui donnerait de la gueule à bref délai à notre groupe aéronaval !

Mes chers collègues, votez mon amendement ! Je suis sûr que le ministre sera heureux de faire le reste !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement.

Sur le fond, M. Galy-Dejean vise juste, parce que personne n'est partisan de ce mode de financement. D'ailleurs la loi de programmation elle-même prévoyait sa disparition graduelle d'année en année.

M. René Galy-Dejean. Votez mon amendement !

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur spécial. Cela dit je crois que personne dans cette Assemblée n'a l'intention de couper les crédits du CNES.

M. René Galy-Dejean. Vous avez tort parce que la défense souffre de cette situation !

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Paul Quilès, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Nous pensons tous, et vous le savez bien, monsieur Galy-Dejean, que ce système n'est pas satisfaisant. Je regrette simplement pour la forme que vous n'ayez pas présenté votre amendement et développé votre argumentation devant la commission de la défense. Cela nous aurait permis d'avoir un débat préparatoire un peu plus large. Vous craigniez peut-être que la commission ne le vote pas et que vous ayez des difficultés à le présenter en séance. *(Rires.)* Finalement, vous l'avez présenté, et, ma foi, cela permet d'ouvrir un mini-débat, en tout cas de prendre date pour qu'avec le temps, comme vient de l'expliquer Jean-Michel Boucheron, ces crédits duaux se réduisent.

M. René Galy-Dejean. Toujours plus tard !

M. Paul Quilès, président de la commission de la défense nationale. Cela étant, il y a une inexactitude dans l'exposé sommaire et peut-être dans les argumentations utilisées par ceux qui ne connaissent pas suffisamment le fonctionnement de la politique spatiale en France. Permettez à celui qui a été chargé de ce secteur pendant quatre ans de vous dire qu'il y a tout de même quelques liens entre la politique spatiale militaire et la politique spatiale civile : le satellite Spot, qui permet de faire de l'observation optique, le satellite Galileo, un bureau commun du CNES et de la DGA à Toulouse. Il y a un travail, de concert, qui ne correspond peut-être pas à la somme en cause, mais qui correspond à une réalité, et il est un peu facile de prétendre que les deux secteurs sont totalement séparés.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Vous n'en avez pas fait mystère, monsieur Galy-Dejean, c'est beaucoup plus un amendement de technique budgétaire qu'un amendement proprement politique.

La loi de finances est construite, elle a son équilibre. Je crois avoir entendu des orateurs de l'opposition de droite expliquer que le déficit budgétaire prévu était trop élevé.

M. René Galy-Dejean. Je ne l'accrois pas !

M. le ministre de la défense. Si votre amendement était adopté et que, suivant vos rêves les plus luxuriants,...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Fantômes !

M. le ministre de la défense. ... on utilisait ces capacités financières pour inscrire des crédits de paiement supplémentaires pour des programmes d'armement, ou on priverait le CNES de 1,250 milliard de francs de ressources, ce que vous ne souhaitez probablement pas, ou on accentuerait le déficit budgétaire de 1,250 milliard de francs, ce qui démontrerait surabondamment l'incohérence des positions prises ici par l'opposition de droite. Mieux vaut donc s'en tenir là !

Comme l'a rappelé très justement M. Quilès, on ne peut pas prétendre qu'il n'y a aucun lien entre les besoins de la défense et l'activité du CNES. Le CNES contribue à renforcer notre potentiel scientifique et technologique. Une contribution de mon ministère est donc légitime. On peut débattre de son montant et nous l'avons d'ailleurs fait baisser.

Enfin, si vous voulez faire jouer votre imagination impartiale pour extirper du budget du ministère de la défense tout ce qui est rattaché de façon plus ou moins discutable, vous avez un amendement intéressant à proposer.

M. Guy-Michel Chauveau. Oui, la Polynésie !

M. le ministre de la défense. Il s'agit de revenir sur une décision de 1996 et de réaffecter les crédits d'équipement économique et social destinés au territoire de Polynésie. Curieusement, vous avez oublié ! *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste.)*

M. Guy-Michel Chauveau. Bravo, monsieur le ministre.

M. Roland Garrigues. Voilà les rêves partis ! *(Rires.)*

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 169.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI, ouverts à l'article 32.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix l'article 32. *(L'article 32 est adopté.)*

Après l'article 64

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant un amendement tendant à insérer un article additionnel après l'article 64.

M. Galy-Dejean et les membres du groupe du Rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 171 corrigé, ainsi rédigé :

« Après l'article 64, insérer les dispositions suivantes :

« Un rapport sera établi par le ministère de la défense sur les capacités et le calendrier de financement d'un deuxième porte-avions afin qu'il soit opérationnel pour 2012-2013, date de la grande immobilisation pour entretien et réparation du porte-avions *Charles-de-Gaulle*. »

La parole est à M. René Galy-Dejean.

M. René Galy-Dejean. Le Président de la République a déclaré récemment à Toulon qu'un deuxième porte-avions, était nécessaire à la politique de défense de la France et de l'Europe et qu'il convenait d'en accélérer la programmation, ce dont nous étions tous convaincus.

L'existence d'un seul porte-avions présente, en effet, deux inconvénients majeurs, que nous connaissons tous : le groupe aéronaval n'est pas opérationnel en permanence ; de plus, ce qu'on réalise moins, en 2007-2008, lors de la première IPER du *Charles-de-Gaulle*, les pilotes de l'aéronavale seront contraints de s'entraîner sur des porte-avions étrangers, ce qui ne manquera pas de poser des tas de problèmes.

Mieux vaut qu'une telle situation ne se renouvelle pas une seconde fois en 2012-2013. Il conviendrait donc qu'un second porte-avions soit en service à cette date. La mise à l'étude, en fin de programmation, telle qu'elle nous a été présentée il y a peu de temps, est donc à coup sûr inopérante.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale.

M. Paul Quilès, président de la commission de la défense nationale. Notre commission n'a pas examiné cet amendement, qui ne lui a pas été présenté.

Je m'étonne que le Président de la République ait affirmé qu'un deuxième porte-avions était nécessaire à la politique de défense de la France et de l'Europe et qu'il convenait d'en accélérer la programmation. Je présume que, en tant que chef des armées, il doit avoir une étude solide et sérieuse pour étayer cette affirmation. Il aurait été souhaitable que nous en ayons connaissance.

On ne peut pas dire qu'un deuxième porte-avions est nécessaire à tel moment pour la France ou pour l'Europe sans qu'une étude ait été faite...

M. René Galy-Dejean. C'est ce que je demande.

M. Paul Quilès, président de la commission de la défense nationale. ... mais pas celle que vous demandez, une étude d'une autre nature, pour savoir à quoi sert un porte-avions aujourd'hui et à quoi il servira dans quinze ans, dans une Europe en train de se construire.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Paul Quilès, président de la commission de la défense nationale. Il y en a en Grande-Bretagne, il y en a en Italie, pas exactement de même nature. Selon les objectifs d'Helsinki, on aura besoin demain de plates-formes aéronavales, mais quelle en sera la nature dans dix ou quinze ans, dix ans après l'engagement des premières forces de réaction rapide, c'est-à-dire vers 2013 ? Si une étude est nécessaire, c'est pour poser cette question.

J'ai proposé avec Jean-Yves Le Drian que l'on réfléchisse à l'opportunité de réaliser des plates-formes aéronavales en coopération au niveau européen. Il y a quelques années, on n'évoquait même pas cette idée. Aujourd'hui, elle semble faire son chemin même en Grande-Bretagne. Je ne prétends pas que nous sommes au bout !

Quand il s'agit de 15 à 20 milliards de francs, il me paraît tout de même nécessaire d'essayer d'imaginer quel sera l'état de la menace, des besoins et des moyens au niveau européen. J'appellerai donc plutôt à une réflexion – assez rapide, mais il n'y a pas d'urgence absolue – pour savoir à quoi serviront dans une dizaine d'années les porte-avions au sein de la défense européenne. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur spécial. Il me semble nécessaire de disposer d'un groupe aéronaval ayant en permanence la capacité d'agir. C'est un principe global. A partir de là, il faut faire des choix. Le Gouvernement nous en a proposé un autre, parce que, pour lui, d'autres programmes ont la priorité. Personnellement, j'accepte son choix, tout simplement parce que ces programmes sont également des priorités majeures.

Quant à l'amendement lui-même, nous aurons forcément ce débat en examinant les futurs budgets, ou au moment de la discussion de la prochaine loi de programmation. Les études prévues en fin de programmation devront-elles être réalisées plus rapidement ? Là encore, il y aura des choix !

Personnellement, je ne crois pas beaucoup à l'hypothèse d'un porte-avions européen, construit en commun, tout simplement parce que le seul avion navalisé européen est le Rafale, mais elle doit être étudiée. Ce sera l'objet des prochains débats consacrés à la défense. Nous aurons des choix à faire. Et peut-être que, une fois de plus, on repoussera l'idée de construire un deuxième porte-avions.

M. le président. La parole est à M. Michel Voisin.

M. Michel Voisin. J'aurais aimé que M. le ministre réponde à ma question sur les dépôts d'armes ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Bien sûr, dans la mesure où vous m'avez donné la parole après lui, c'était difficile.

M. le président. Je suis scrupuleusement la procédure, j'interroge la commission et le ministre avant de donner la parole à un orateur.

M. Michel Voisin. C'est difficile de parler après le ministre !

M. Roland Garrigues. Surtout quand on a rien à dire ! On souffre de la comparaison !

M. le président. Monsieur Garrigues !

M. Michel Voisin. Quant à l'amendement de M. Galy-Dejean, je pense que mes collègues devraient y être tout à fait favorables. Le débat sur l'existence d'un second porte-avions et sur les moyens opérationnels dure depuis déjà au moins une décennie et je souscris tout à fait à sa proposition.

M. le président. La parole est à M. Guy-Michel Chauveau.

M. Guy-Michel Chauveau. Le groupe socialiste votera bien sûr contre l'amendement, et je partage les arguments du président de la commission de la défense nationale et du rapporteur spécial. Si une étude doit avoir lieu sur l'après 11 septembre, c'est une étude globale.

Que seront demain l'espace de sécurité, l'Union européenne, la Russie ? Que sera demain la Chine qui vient d'adhérer à l'OMC et qui n'est plus *rockstate* vue des Etats-Unis ? Le président de la commission de la défense a raison de se demander dans quel état sera le monde dans dix ans. Ce n'est pas en quelques minutes qu'on va régler la question.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement ?

M. le ministre de la défense. Monsieur Voisin, j'ai pris bonne note de votre question, mais elle est étrangère à l'objet du débat car elle n'a rien à voir avec les crédits de la défense. Je m'assurerai que le ministre des affaires étrangères lui donne la suite qu'elle mérite.

Quant à votre amendement, monsieur Galy-Dejean, je peux seulement évoquer les responsabilités qui sont celles des gouvernements. Moi, je ne peux pas me livrer à des

élucubrations dans l'apesanteur sur une telle question. Je suis tenu par une décision prise par le conseil de défense sous la présidence du chef de l'Etat, chef des armées.

M. René Galy-Dejean. Cela vous interdit de faire une étude ?

M. le ministre de la défense. Une position engageant l'exécutif a été prise, je ne vais pas faire semblant, au détour d'un amendement, d'aller contre une décision qui lie tous ceux qui y ont concouru. (*« Eh oui ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Du point de vue du déroulement correct et loyal du débat politique, vous serez libre à titre personnel ou au sein de l'opposition de droite à laquelle vous appartenez de présenter toutes les solutions alternatives que vous jugerez justes et cohérentes au projet de loi de programmation militaire qui viendra en débat.

Comme je disais cet après-midi à François Lamy, le Gouvernement sera naturellement favorable, comme il l'a été depuis le début, à tout débat préparatoire avec les parlementaires sur les variantes éventuelles à cette loi de programmation ou sur la prise en compte de faits nouveaux.

On peut naturellement plaisanter avec la procédure parlementaire,...

M. René Galy-Dejean. Il ne s'agit pas de plaisanter !

M. le ministre de la défense. ... plaisanter sur des questions stratégiques de premier niveau,...

M. René Galy-Dejean. Encore moins !

M. le ministre de la défense. ... mais comprenez que, sur ce point, mon sens de l'humour s'arrête avant le vôtre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 171 corrigé.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la défense.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2002

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 15 novembre 2001.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2002.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cette commission.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

3

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu, le 15 novembre 2001, de Mme Nicole Bricq un rapport, n° 3388, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan en vue de la lecture définitive du projet de loi portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (n° 3331).

J'ai reçu, le 15 novembre 2001, de M. Bruno Le Roux un rapport, n° 3389, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la Corse.

4

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 15 novembre 2001, transmis par M. le Premier ministre, le projet de loi, modifié par le Sénat, de financement de la sécurité sociale pour 2002.

Ce projet de loi, n° 3390, est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

5

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES

M. le président. Vendredi 16 novembre 2001, à neuf heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002, n° 3262 :

M. Didier Migaud, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 3320).

Jeunesse et sports (nouvelle procédure) :

M. Alain Barrau, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 33 du rapport n° 3320),

M. Alain Néri, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (tome XIII de l'avis n° 3321).

Recherche (nouvelle procédure) :

M. Christian Cuvilliez, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 37 du rapport n° 3320),

M. Pierre Lasbordes, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (tome VII de l'avis n° 3321).

Recherche et technologie :

M. Pierre Cohen, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (tome IX de l'avis n° 3325).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002, n° 3262 :

Fonction publique et réforme de l'Etat :

M. Jean Vila, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 30 du rapport n° 3320),

M. Alain Tourret, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (tome I de l'avis n° 3324).

Industrie, poste et télécommunications :

Industrie :

M. Michel Destot, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 13 du rapport n° 3320),

M. Claude Billard, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (tome VI de l'avis n° 3325).

Poste et télécommunications :

M. Edmond Hervé, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 15 du rapport n° 3320),

M. François Brottes, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (tome VIII de l'avis n° 3325).

A vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-deux heures cinquante.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le **mardi 20 novembre 2001**, à **10 heures**, dans les salons de la présidence.

ABONNEMENTS
(TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2001)

ÉDITIONS		TARIF abonnement France et outre-mer		FRANCE participation forfaitaire aux frais d'expédition *		ÉTRANGER participation forfaitaire aux frais d'expédition *	
Codes	Titres	Euros	Francs	Euros	Francs	Euros	Francs
DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :							
03	Compte rendu..... 1 an	19,82	130	37,81	248	89,94	590
33	Questions..... 1 an	19,67	129	25,31	166	49,85	327
83	Table compte rendu.....	9,60	63	3,51	23	11,43	75
93	Table questions.....	9,45	62	2,59	17	7,47	49
DÉBATS DU SÉNAT :							
05	Compte rendu..... 1 an	18,14	119	28,97	190	73,63	483
35	Questions..... 1 an	17,99	118	17,53	115	41,47	272
85	Table compte rendu.....	9,60	63	2,90	19	4,57	30
95	Table questions.....	6,10	40	2,44	16	3,96	26
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :							
07	Série ordinaire..... 1 an	198,49	1 302	141,02	925	307,95	2 020
27	Série budgétaire..... 1 an	46,80	307	4,12	27	8,69	57
DOCUMENTS DU SÉNAT :							
09	Un an.....	190,41	1 249	117,54	771	244,99	1 607
<p>Les DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DÉBATS du SÉNAT font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 07 : projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions ; - 27 : projets de lois de finances. <p>Les DOCUMENTS DU SÉNAT comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.</p>							
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande							
Tout paiement à la commande facilitera son exécution							
Pour expédition par voie aérienne (outre-mer et l'étranger), paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination (*) Décret n° 2000-1130 du 24 novembre 2000							
DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 STANDARD : 01-40-58-75-00 — RENSEIGNEMENTS : 01-40-58-79-79 — TÉLÉCOPIE : 01-45-79-17-84							

Prix du numéro : 0,69 b - 4,50 F